

MAIRIE DE CHAILLAND



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL



Date de la convocation

15 Avril 2024

Date de l'affichage

22 Avril 2024



L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf avril à dix-neuf heures trente minutes,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la
présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : Mr DARRAS B, Mme DENOU V, Mr GARNIER N, Mr CHUPIN A, Mr
GOURNAY A, Mr BOITTIN L, Mme BODIN E, Mr HUARD JP, Mme GARNIER M, Mr
FLAMENC JM,

Étaient absents excusés : Mme DUCHENE J (pouvoir à Mr DARRAS B), Mr LEGROUX A
(pouvoir à Mr GOURNAY A), Mme LEPINE V (pouvoir à Mr GARNIER N), Mr SECOUÉ A
(pouvoir à Mr HUARD JP)

Étaient absents :

Mr Jean-Marie FLAMENC a été désigné secrétaire de séance

Conseil Municipal du 19 Avril 2024 à 19h30

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE :

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Jean-Marie FLAMENC a été désigné secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES FINANCIERES

- Admission en non valeur

TRAVAUX-VOIRIE-URBANISME

- Rénovation salle omnisports : manifestation d'intérêt spontanée – lancement d'une procédure de publicité pour la mise à disposition d'une toiture communale

DIVERS

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Suppression des points suivants :

Ajout des points suivants : Rénovation salle omnisports : demandes de subventions complémentaires, Chutes de pierres quai d'houdéot : information expertise du 10/04/2024

PROCES VERBAL

AFFAIRES FINANCIERES

1 - Admission en non valeur

Considérant que malgré les poursuites engagées, les services du Trésor public n'ont pas réussi à obtenir le recouvrement du titre émis,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'acceptation ou non d'admettre en non-valeur la somme de 0.28 € due par la trésorerie de Chailland,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE

- D'ADMETTRE de statuer sur l'admission en non-valeur la somme de 0.28 € due par la trésorerie de Chailland

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge des finances à signer tout acte afférent à cette décision.

TRAVAUX-VOIRIE-URBANISME

1. Rénovation salle omnisports : manifestation d'intérêt spontanée – lancement d'une procédure de publicité pour la mise à disposition d'une toiture communale

La commune a ainsi été sollicitée pour l'installation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque de 113 kWc sur la couverture de la Salle des sports précisé ci-dessous : parcelle n° AZ n°0078 sur une emprise d'environ 500 mètres carrés. La convention d'occupation est d'une durée de 30 ans et la SEM Energie Mayenne s'engage à verser pendant ces 30 années un loyer de 1000 €/an indexé à 1% par an. Tous les coûts de construction, d'exploitation, de maintenance de cette centrale seront à la charge de la Société Energie Mayenne. Les habitants seront sollicités via Energie Partagée pour financer une partie de l'installation.

Historique :

Cette demande s'inscrit dans la stratégie énergétique de la collectivité, notamment pour le développement des énergies renouvelables en Mayenne et l'atteinte des objectifs d'indépendance énergétique.

La collectivité souhaite donc donner une suite favorable à ce projet et engager les procédures nécessaires avec le porteur de projet.

La commune a décidé de réaliser un avis de publicité via les canaux suivants :

- Site internet de la commune
- Ouest France Via Medialex

Durant une durée de 20 jours, à compter du 22 Avril 2024 au 11 Mai 2024, afin de solliciter l'intérêt de concurrents potentiels pour l'attribution de cette emprise du domaine de la commune.

Mr Nicolas GARNIER : le but est de mettre à disposition la toiture de la salle des sports pour la pose de panneau photovoltaïques. Si on accepte, on pourra intégrer la pose de panneaux dans les travaux de la salle des sports.

Le contenu de la dernière réunion évoquait de mettre à disposition la toiture de la salle pour un loyer de 1 000 €/an. Tout est pris en charge par SEM.

Mr le Maire : ça a été évoqué lors de la réunion avec Energie Mayenne ?

Mr Nicolas GARNIER : oui, avec la décarbonation, il faut monter des dossiers maintenant. Il n'y a pas d'intérêt à faire de la revente.

Mme Magalie GARNIER : on peut en avoir chez nous même en Petite Cité de Caractère ?

Mr le Maire : oui, maintenant c'est autorisé avec validation des PCC. Mr POUTEAU a installé des panneaux chez lui

Mr Lionel BOITTIN : ce n'est peut-être pas possible partout

Mme Magalie GARNIER : on est en PCC, avant on n'aurait peut-être pas eu le droit

Mr Nicolas GARNIER : il faut faire une demande

Mr Jean-Pierre HUARD : concernant le loyer, chez un autre organisme, c'est 4€/M², là c'est 2 €/M². Avant c'était 8

Mr Lionel BOITTIN : le but de la délibération, c'est de mettre la toiture à disposition. Si un autre fournisseur propose plus, on pourra voir

Mr Jean-Pierre HUARD : il y a eu diminution de 50%, je ne vois pas ce que vont proposer les autres

Mme Valérie DENOUE : ce n'est pas le seul prestataire qu'on va rencontrer

Mr Nicolas GARNIER : la délibération ne fait pas signer la convention, il va falloir qu'on négocie

Mme Magalie GARNIER : c'est l'appel d'offres

Mr Jean-Pierre HUARD : avec le SEDGM certains sont dedans

Mr Nicolas GARNIER : là-aussi, c'est le sdegm. Il y a des obligations, on va essayer

Mme Valérie DENOUE : certains assureurs n'assurent pas

Mr Jean-Pierre HUARD : oui, il y a un surcoût

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Après réception d'une manifestation d'intérêt spontanée de la SEM Énergie Mayenne, décide de réaliser un avis de publicité via les canaux suivants :

- Site internet de la commune
- Ouest France Via Medialex

Durant une durée de 20 jours, à compter du 22 Avril 2024, au 11 Mai 2024 afin de solliciter l'intérêt de concurrents potentiels pour l'attribution de cette emprise du domaine.

Article 2 : Confère tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à défaut son représentant pour exécuter la présente délibération et notamment exécuter toutes les formalités en résultant.

DIVERS

Néant

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR :

- Rénovation salle omnisports : demandes de subventions complémentaires

Dans le cadre des travaux de rénovation de la salle omnisports, le dossier de demande de subvention Dotation d'Équipement pour les Territoires Ruraux (DETR)/DSIL de l'Etat a été validé en Conseil Municipal du 30 Janvier 2024 et déposé.

A ce titre, d'autres dossiers de demandes de subventions peuvent être déposés.

Il s'agit de :

Conseil Départemental de la Mayenne – Contrat de Territoire 2023-2028 : aide à la collectivité sur base projet « vert et bas carbone » soit 6€/habitant pour un montant de 24 048 €

Agence Nationale du Sport : axe 3 de l'enveloppe régionale "plan 5000 équipements génération 2024" soit 20% du HT des dépenses subventionnables hors travaux extérieur bâtiment pour un montant de 225 266,00 €

Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires Fonds vert (Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires) : programme de réhabilitation énergétique et thermique pour un montant de 319 169,00 €

Mr Nicolas GARNIER : on a eu une réponse concernant l'audit, en date du 11 Avril. A partir de ça, on peut postuler au fonds vert. On sait que toutes les fins de mois, il y a une réunion pour choisir les dossiers. Peut-être qu'entre Avril et Mai, les montant peuvent baisser et subir un coup de rabot.

Le fonds vert finance certains travaux mais pas tout. Ce qui a été pris en compte finance les travaux énergétiques (quote-part travaux et études ingénierie). Le budget peut être pris en charge sur 390 000 € mais on peut solliciter 80% soit 319 169 €. On ne sait pas si on les aura mais on demandera.

Concernant le Conseil Départemental de la Mayenne, il alloue un contrat de territoire (tout projet sur la commune). L'enveloppe sur 2 demandes est d'environ 40 000 €, avec un bonus si on est bas carbone. Le photovoltaïque et les éléments bas sourcés rentreraient dedans. La subvention attendue est de 24 048 €

Pour ce qui est de l'Agence Nationale du Sport, les orientations budgétaires sont sorties. On pouvait rentrer sur 2 dispositifs (accessibilité : enveloppe 2 millions d'€ au niveau national) ou plan 5000 équipements (2 millions d'€) au niveau régional, dépôt des dossiers le 15 Mai. J'ai bon espoir d'avoir les 220 000 €, la moyenne est d'environ 250 000 €. Ce n'est que sur le bâti, c'est une partie mais pas la même (partie VRD non concernée). La subvention attendue est de 225 266 €

Mr Jean-Pierre HUARD : il y a une réponse pour la DETR ?

Mr le Maire : ça ne va pas tarder

Mr Nicolas GARNIER : pour le fonds vert, on espère que ça sera assez rapide, ne vous attendez pas quand même pas à avoir 319 000 € en fonds vert

Mme Valérie DENOUE : ça permet d'orienter

Mr Nicolas GARNIER : ça nous fait descendre à 445 000 € d'autofinancement. On espère mais on a bon espoir sur l'Agence Nationale du Sport

Mr Alain GOURNAY : on peut descendre de 800 000 € à 400 000 € d'autofinancement ?

Mr Nicolas GARNIER : c'est dans le scénario le plus positif

Mr Alain GOURNAY : en reste à charge, on peut espérer 500 000 à 600 000 €

Mr Nicolas GARNIER : le sous-Préfet nous a même demandé si on pouvait reculer. On lui a bien dit que tout était fait. C'est compliqué pour les subventions, ce sont les 10 milliards de coupe budgétaire. On se bat

Mr le Maire : on essaie d'avoir des subventions, il ne faut pas prendre ça comme argent comptant. C'était aussi pour ça qu'il y avait convocation du Conseil Municipal aujourd'hui

Mr Lionel BOITTIN : il est possible de demander d'autres aides ?

Mr Nicolas GARNIER : au niveau de l'Europe, les orientations des Fonds Leader ne sont pas encore décidées

Mr le Maire : et ça met 6 ou 7 ans pour être remboursé parfois

Mr Lionel BOITTIN : ça peut être complexe

Mr Nicolas GARNIER : c'est très complexe, c'est plus avec du lien social ou de l'ingénierie, c'est très dur d'en avoir sur des travaux purs. On essaie aussi pour la CAF, dans le cadre de vie sociale, ça serait 10 000 à 12 000 €

Mme Valérie DENOUE : on en avait bénéficié pour l'aire de jeux

Mr Lionel BOITTIN : et par les fédérations ?

Mr Nicolas GARNIER : on a eu un RDV mais il n'y a rien

Fonds vert

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : d'adopter le projet de rénovation de la salle des sports

Article 2 : de solliciter l'aide de l'Etat au titre du fonds vert pour 319 169,00 € soit 24,48 % du montant du projet

- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus et s'engager à prendre en charge une éventuelle diminution du montant des aides publiques sollicitées par une augmentation de l'autofinancement
- DE SOLLICITER toute subvention auprès des différents partenaires financiers
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

ANS

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : d'adopter le projet de rénovation de la salle des sports

Article 2 : de solliciter l'aide de l'Agence Nationale du Sport au titre du volet territorial axe 3 de l'enveloppe régionale "plan 5000 équipements génération 2024" pour 225 266,00 € soit 17,27 % du montant du projet

- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus et s'engager à prendre en charge une éventuelle diminution du montant des aides publiques sollicitées par une augmentation de l'autofinancement
- DE SOLLICITER toute subvention auprès des différents partenaires financiers
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

CD 53 – Contrat de territoire

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le projet et le calendrier des travaux de rénovation de la salle des sports

Article 2 : - D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Conseil Départemental de la Mayenne au titre des contrats de territoire – dotation communale, d'un montant de 24 048 €, soit 1,84 % du montant du projet

- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus et s'engager à prendre en charge une éventuelle diminution du montant des aides publiques sollicitées par une augmentation de l'autofinancement
- DE SOLLICITER toute subvention auprès des différents partenaires financiers
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

- Chutes de pierres quai d'houdeot : information expertise du 10/04/2024

Mr Alain CHUPIN : j'étais présent à l'expertise, avec l'expert judiciaire et les parties. La visite a notamment portée sur l'arrière des numéros 6 et 10. Une nouvelle rencontre va être demandée avec les entreprises pour réajuster les devis. Il va être demandé d'aller sur les terrains arrière avec les entreprises

Mr Jean-Pierre HUARD : et pour les autres ?

Mr le Maire : il y aura éventuellement réintégration des lieux ?

Mr Nicolas GARNIER : ils ont réintégré ?

Mr le Maire : oui mais ils ne peuvent pas utiliser tous les terrains. Et c'est le cas sauf pour le 8 et le 6.

Mr Jean-Pierre HUARD : il est permis d'aller sur les terrains ?

Mme Magalie GARNIER : si rien n'est fait, que font les gens à qui appartiennent les terrains ?

Mr le Maire : les gens qui ont réintégré peuvent faire des travaux de purge mais l'arrêté est maintenu sur l'interdiction d'aller sur site

Mme Magalie GARNIER : s'ils ne peuvent pas y aller ?

Mr le Maire : c'est par une entreprise spécialisée

Mme Magalie GARNIER : ça ne bouge pas ?

Mme Valérie DENOUE : il faut que les travaux soient faits

Mr Lionel BOITTIN : quel est le lien ?

Mr le Maire : c'est un arrêté communal

Mme Eugénie BODIN : peut-être qu'ils attendent pour faire les travaux

Mr le Maire : on a eu une demande de Mr COUASNON pour réintégrer et louer. On a contacté la DDT. Il peut louer mais les clauses de l'arrêté restent en place

Mr Alain GOURNAY : est-ce qu'il y a eu des précédents au niveau du département ? qui a pris en charge ?

Mr le Maire : à Changé mais je ne sais pas. Je ne veux pas que notre demande de ne pas intervenir soit effacée. A Changé, ils sont intervenus

Mr Nicolas GARNIER : le sous-préfet a son avis

Mr Alain CHUPIN : l'expert a dit que les entreprises étaient submergées en ce moment

DIVERS

- Atlas de la biodiversité

Mr le Maire : qu'en est-il de ce dossier ?

Mr Jean-Pierre HUARD : il y a eu contact avec les propriétaires susceptibles d'être concernés. Ca a changé, il n'est plus question d'aller sur les terrains, il n'y a plus de nouvelles depuis. Un listing avait été établi. C'était prévu qu'ils allaient contacter les propriétaires.

Mr le Maire : l'arrêté émanait de la Préfecture ?

Mr Jean-Pierre HUARD : oui

- Réunion flamme olympique avec les associations

Mr le Maire : une réunion est prévue, il faudra des présents et des bénévoles après.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Délibération n°2024.04.37

AFFAIRES FINANCIERES Admission en non valeur



Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 22 Avril 2024

Considérant que malgré les poursuites engagées, les services du Trésor public n'ont pas réussi à obtenir le recouvrement du titre émis,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'acceptation ou non d'admettre en non-valeur la somme de 0.28 € due par la trésorerie de Chailland,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE

- D'ADMETTRE de statuer sur l'admission en non-valeur la somme de 0.28 € due par la trésorerie de Chailland

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge des finances à signer tout acte afférent à cette décision.

Délibération n°2024.04.38

TRAVAUX-VOIRIE-URBANISME

Rénovation salle omnisports : manifestation d'intérêt spontanée – lancement d'une procédure de publicité pour la mise à disposition d'une toiture communale



Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 22 Avril 2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29, L2122-21,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L2122-1-4

Vu la manifestation d'intérêt spontanée communiquée par la SEM Énergie Mayenne par mail en date du 08/04/2024,

La commune a ainsi été sollicitée pour l'installation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque de 113 kWc sur la couverture de la Salle des sports précisé ci-dessous : parcelle n° AZ n°0078 sur une emprise d'environ 500 mètres carrés. La convention d'occupation est d'une durée de 30 ans et la

SEM Energie Mayenne s'engage à verser pendant ces 30 années un loyer de 1000 €/an indexé à 1% par an. Tous les coûts de construction, d'exploitation, de maintenance de cette centrale seront à la charge de la Société Energie Mayenne. Les habitants seront sollicités via Energie Partagée pour financer une partie de l'installation.

Historique :

Cette demande s'inscrit dans la stratégie énergétique de la collectivité, notamment pour le développement des énergies renouvelables en Mayenne et l'atteinte des objectifs d'indépendance énergétique.

La collectivité souhaite donc donner une suite favorable à ce projet et engager les procédures nécessaires avec le porteur de projet.

La commune a décidé de réaliser un avis de publicité via les canaux suivants :

- Site internet de la commune
- Ouest France Via Medialex

Durant une durée de 20 jours, à compter du 22 Avril 2024 au 11 Mai 2024, afin de solliciter l'intérêt de concurrents potentiels pour l'attribution de cette emprise du domaine de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Après réception d'une manifestation d'intérêt spontanée de la SEM Énergie Mayenne, décide de réaliser un avis de publicité via les canaux suivants :

- Site internet de la commune
- Ouest France Via Medialex

Durant une durée de 20 jours, à compter du 22 Avril 2024, au 11 Mai 2024 afin de solliciter l'intérêt de concurrents potentiels pour l'attribution de cette emprise du domaine.

- Article 2 : Confère tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à défaut son représentant pour exécuter la présente délibération et notamment exécuter toutes les formalités en résultant.

Délibération n°2024.04.39

TRAVAUX-VOIRIE-URBANISME

Rénovation salle omnisports : demande de subvention fonds vert



Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 22 Avril 2024

Vu la délibération du conseil municipal n°2021.02.D.04 en date du 02 Février 2021 portant choix travaux et plan de financement prévisionnel et demandes de subventions auprès des partenaires pour la rénovation de la salle des sports,

Vu la délibération n° 2022.11.05 en date du 15 Novembre 2022 portant décision de confier à la SEM Laval Mayenne Aménagements un mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation et l'extension de la salle des sports,

Vu la convention de mandat en date du 23 novembre 2022 confiée par la commune à la SEM Laval Mayenne Aménagements (SEM LMA) pour la réhabilitation et l'extension de la salle de sport communale,

Vu la délibération n° 2023.06.47 en date du 13 Juin 2023 portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération n° 2024.01.06 en date du 30 Janvier 2024 portant approbation du projet au jour et demande de subventions DETR et DSIL notamment,

Considérant que L'Etat a créé un dispositif « fonds vert » (Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires) d'accompagnement des collectivités pour accélérer et intensifier la transition écologique. Ce dispositif finance trois types d'actions :

- Le renforcement de la performance environnementale des territoires
- Leur adaptation au changement climatique
- L'amélioration du cadre de vie.

Le projet, qui fait l'objet de la présente demande d'aide au titre du « fonds verts », consiste en la rénovation du bâtiment salle des sports existant, portant notamment sur les aspects énergétiques (diminution de la consommation énergétique et augmentation du confort thermique), mise aux normes d'accessibilité, reconfiguration et agrandissement de la salle.

L'objectif de ces travaux est de réduire de la facture énergétique actuelle. Le projet permettra d'économiser 63% d'énergie. Les principaux travaux envisagés comprennent :

- l'isolation et réfection de la toiture de la salle
- l'isolation par l'extérieur de la salle,
- le remplacement des menuiseries,
- remplacement de l'éclairage intérieur par LED
- la pose de gradins
- le réaménagement intérieur pour une meilleure fonctionnalité des espaces communs,
- le réaménagement par la création de nouveaux sanitaires/vestiaires.

Le coût prévisionnel des études et travaux, hors révisions de prix, entrant dans le cadre du fonds spécifique fonds vert s'élève à 398 961,00 € HT correspondant aux estimations présentées par la maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le projet est éligible au fonds vert.

Considérant que pour pouvoir valider le projet, prétendre à une subvention dans le cadre du fonds vert, il convient de définir le plan de financement du projet et de solliciter des subventions auprès de plusieurs partenaires,

Considérant que le 1er projet prévisionnel doit être revu dans ses montants et qu'il est proposé le plan de financement prévisionnel suivant :

	en €	%
Total des dépenses HT rentrant dans le cadre	1 304 056,79	100,00
Fonds régional pour le développement des communes – Mesure 35	50000,00	3,83
DETR restauration, entretien ou construction des bâtiments communaux et intercommunaux hors logements neufs et logements non	240000,00	18,40
Agence Nationale du Sport - Axe 3 plan 5 000 équipements Génération 2024	225266,00	17,27
Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires Fonds vert (Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires)	319169,00	24,48
Conseil Départemental de la Mayenne - contrat de territoire projet bas carbone	24048,00	1,84
Total des subventions attendues	858483,00	65,83
Autofinancement par emprunt	445573,79	34,17
Total des recettes	1304056,79	100,00

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : d'adopter le projet de rénovation de la salle des sports

Article 2 : de solliciter l'aide de l'Etat au titre du fonds vert pour 319 169,00 € soit 24,48 % du montant du projet

- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus et s'engager à prendre en charge une éventuelle diminution du montant des aides publiques sollicitées par une augmentation de l'autofinancement

- DE SOLLICITER toute subvention auprès des différents partenaires financiers

-D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

Délibération n°2024.04.40

TRAVAUX-VOIRIE-URBANISME

Rénovation salle omnisports : demande de subvention Agence Nationale du Sport



Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 22 Avril 2024

Vu la délibération du conseil municipal n°2021.02.D.04 en date du 02 Février 2021 portant choix travaux et plan de financement prévisionnel et demandes de subventions auprès des partenaires pour la rénovation de la salle des sports,

Vu la délibération n° 2022.11.05 en date du 15 Novembre 2022 portant décision de confier à la SEM Laval Mayenne Aménagements un mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation et l'extension de la salle des sports,

Vu la convention de mandat en date du 23 novembre 2022 confiée par la commune à la SEM Laval Mayenne Aménagements (SEM LMA) pour la réhabilitation et l'extension de la salle de sport communale,

Vu la délibération n° 2023.06.47 en date du 13 Juin 2023 portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération n° 2024.01.06 en date du 30 Janvier 2024 portant approbation du projet au jour et demande de subventions DETR et DSIL notamment,

Considérant que L'Agence Nationale du Sport a créé un volet territorial axe 3 de l'enveloppe régionale "plan 5000 équipements génération 2024" d'accompagnement des collectivités pour accélérer et intensifier la rénovation lourde des équipements sportifs

- Le renforcement de la performance environnementale des territoires

- Leur adaptation au changement climatique

- L'amélioration du cadre de vie.

Le projet, qui fait l'objet de la présente demande d'aide consiste en la rénovation du bâtiment salle des sports existant, portant notamment sur la mise en accessibilité, la rénovation énergétique, la mise en conformité électrique, la reconfiguration et agrandissement de la salle. Cette lourde rénovation comprendra une économie du foncier (pas d'artificialisation des sols) et suppose aussi l'utilisation de matériaux biosourcés.

La salle des sports de Chailland, construite dans les années 1980, n'a connu jusqu'à ce jour aucune rénovation hormis la réfection du sol sportif. Actuellement, les vestiaires, sanitaires et le club house sont à l'étage et donc inaccessibles aux personnes à mobilité réduite.

L'objectif de ces travaux est de réduire de plus de 40% la facture énergétique actuelle en installant par exemple un système complet d'éclairage LED mais aussi de permettre une meilleure pratique du sport à tous les utilisateurs qu'ils soient associatifs, particuliers, scolaires, en sachant que la commune de Chailland a été labellisée ville sportive 3 flammes.

Cela passe par

–la pose de gradins

– le réaménagement intérieur pour une meilleure fonctionnalité des espaces communs,

– le réaménagement par la création de nouveaux sanitaires/vestiaires pour permettre l'amélioration de la pratique sportive notamment féminine.

La commune de Chailland est située en zone ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) visant à aider le développement des territoires ruraux. La commune dispose également d'un CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique) signé avec l'intercommunalité (Communauté de Communes de l'Ernée) et dispose sur son territoire de 2 écoles situées à moins 400m de la salle des sports, lesquelles utilisent régulièrement la salle pour l'apprentissage des enfants à l'éducation sportive au travers d'activités nombreuses et variées (donc équipement situé à proximité immédiate des établissements scolaires).

Le coût prévisionnel des études et travaux, hors révisions de prix, entrant dans le cadre du volet territorial s'élève à 1 126 330,00 € HT correspondant aux estimations présentées par la maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le projet est éligible au volet territorial axe 3 de l'enveloppe régionale "plan 5000 équipements génération 2024".

Considérant que pour pouvoir valider le projet, prétendre à une subvention dans ce cadre, il convient de définir le plan de financement du projet et de solliciter des subventions auprès de plusieurs partenaires,

Considérant que le 1er projet prévisionnel doit être revu dans ses montants et qu'il est proposé le plan de financement prévisionnel suivant :

	en €	%
Total des dépenses HT rentrant dans le cadre	1 304 056,79	100,00
Fonds régional pour le développement des communes – Mesure 35	50000,00	3,83
DETR restauration, entretien ou construction des bâtiments communaux et intercommunaux hors logements neufs et logements non	240000,00	18,40
Agence Nationale du Sport - Axe 3 plan 5 000 équipements Génération 2024	225266,00	17,27
Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires Fonds vert (Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires)	319169,00	24,48
Conseil Départemental de la Mayenne - contrat de territoire projet bas carbone	24048,00	1,84
Total des subventions attendues	858483,00	65,83
Autofinancement par emprunt	445573,79	34,17
Total des recettes	1304056,79	100,00

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : d'adopter le projet de rénovation de la salle des sports

Article 2 : de solliciter l'aide de l'Agence Nationale du Sport au titre du volet territorial axe 3 de l'enveloppe régionale "plan 5000 équipements génération 2024" pour 225 266,00 € soit 17,27 % du montant du projet

- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus et s'engager à prendre en charge une éventuelle diminution du montant des aides publiques sollicitées par une augmentation de l'autofinancement

- DE SOLLICITER toute subvention auprès des différents partenaires financiers

-D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

Délibération n°2024.04.41

TRAVAUX-VOIRIE-URBANISME

Rénovation salle omnisports : demande de subvention conseil départemental contrat de territoire

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 22 Avril 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place par le Département des « contrats de territoire » sur la période 2023-2028. Une enveloppe de 12 millions d'euros est prévue pour toutes les communes de la

Mayenne ; elle est calculée sur la base de 5€ par habitant (population DGF la plus avantageuse entre 2015 et 2021) avec maintien au minimum de la dotation antérieure. L'enveloppe sera bonifiée d'1€/habitant si la commune présente au moins un dossier bas carbone. Enfin la dotation est répartie à 50% sur les périodes 2023-2025 et 2026-2028.

La dotation pour la commune est de 20 040 € au minimum et 24 048 € au maximum (si dossier bas carbone) ; pour la période 2023-2025 elle est mobilisable à hauteur de 50%. Elle est librement affectée aux projets d'investissements communaux. Au titre des contrats de territoire le Département interviendra au taux maximum de 50 % HT (possibilité de cumuler plusieurs aides dans la limite de 80%, y compris 2 aides départementales). Sur la durée du contrat les communes peuvent présenter 4 projets (2 sur chaque période).

Au regard de ces éléments, je vous propose d'étudier l'affectation de notre dotation au projet suivant :

1 - Description détaillée du projet :

Rénovation du bâtiment salle des sports existant, portant notamment sur la mise en accessibilité, la rénovation énergétique, la mise en conformité électrique, la reconfiguration et agrandissement de la salle

2 – Calendrier prévisionnel du projet :

Etudes depuis 2022/2023, consultation des entreprises : été 2024, phase de réalisation des travaux de novembre 2024 à septembre 2025

3 – Moyens déployés pour justifier du caractère bas carbone du projet (tableau à renseigner si la délibération

Objectifs environnementaux et climatiques



Atténuation du changement climatique et transition énergétique

isolation de l'équipement

Adaptation au changement climatique

Réduction des déchets et économie circulaire

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Protection de la biodiversité

Moyens mis en oeuvre dans le projet pour répondre à un ou plusieurs des objectifs listés

amélioration thermique confort été et hiver (bâtiment plus isolant)
photovoltaïque (production électricité décarbonée

utilisation de matériaux bio sourcés pour

installation de 2 cuves pour récupération eaux pluviales

4 – Estimation détaillée du projet :

Maîtrise d'œuvre / Assistance à maîtrise d'ouvrage

Equipe de maîtrise d'œuvre

IE Architecture et Bureaux d'études	95 700,00 €
Rémunération mandataire	
Moa Laval Mayenne Aménagements	38 500,00
Contrôleur Technique SOCOTEC	6 360,00 €
Coordonnateur SPS APAVE	4 320,00 €
Géomètre Maillard	1 100,00 €
Etudes Géotechnique LCBTP	7 441,00 €
Diagnostic amiante plomb avant travaux Securis BTP	1 700,00 €
Diagnostic énergétique avant travaux Volt'Air	2 640,00 €
Travaux	
Raccordements eaux usées	1 000,00 €
Raccordement Eau potable	1 000,00 €
Raccordement Electrique	7 000,00 €
Raccordement Fibre	2 000,00 €
Lot 1 Terrassements VRD	67 100,00 €
Lot 2 Gros Œuvre	239 300,00 €
Lot 3 Charpente Bois - Bardage bois	220 800,00 €
Lot 4 Etanchéité - Couverture - Bardage métallique	299 700,00 €
Lot 5 Menuiseries extérieures	49 300,00 €
Lot 6 Menuiseries intérieures bois	72 200,00 €
Lot 7 Plaquisterie - Isolation - Plafonds	26 900,00 €
Lot 8 Carrelage -Faïence	33 100,00 €
Lot 9 Peinture - Sols souples - Sol sportif	11 200,00 €
Lot 10 Electricité	75 000,00 €
Lot 11 Chauffage - Ventilation - Plomberie	98 830,00 €
Aléas travaux	20 000,00 €
Frais annexes Assurances	18 020,79 €
Impots et taxes	1 695,00 €
Frais divers (tirages, appels d'offres)	4 100,00 €
Constat d'Huissier	250,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)	1 406 256,79 €

5 – Plan de financement prévisionnel :

	en €	%
Total des dépenses HT rentrant dans le cadre	1 304 056,79	100,00
Fonds régional pour le développement des communes – Mesure 35	50000,00	3,83
DETR restauration, entretien ou construction des bâtiments communaux et intercommunaux hors logements neufs et logements non	240000,00	18,40
Agence Nationale du Sport - Axe 3 plan 5 000 équipements Génération 2024	225266,00	17,27
Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires Fonds vert (Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires)	319169,00	24,48
Conseil Départemental de la Mayenne - contrat de territoire projet bas carbone	24048,00	1,84
Total des subventions attendues	858483,00	65,83
Autofinancement par emprunt	445573,79	34,17
Total des recettes	1304056,79	100,00

Le projet proposé étant cohérent avec les schémas départementaux, je vous propose de le retenir dans le cadre de notre dotation « contrat de territoire – dotation communale ».

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le projet et le calendrier des travaux de rénovation de la salle des sports

Article 2 : - D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Conseil Départemental de la Mayenne au titre des contrats de territoire – dotation communale, d'un montant de 24 048 €, soit 1,84 % du montant du projet

- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus et s'engager à prendre en charge une éventuelle diminution du montant des aides publiques sollicitées par une augmentation de l'autofinancement

- DE SOLLICITER toute subvention auprès des différents partenaires financiers

-D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

Avril 2024

Bruno
DARRAS

**SIGNATURES ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU**

19 Avril 2024

Le Maire,

La secrétaire de séance,

M. Bruno DARRAS

Mr Jean-Marie FLAMENC

Signature

Signature

FEUILLE D'EMARGEMENT DES CONSEILLERS
19 Avril 2024

NOM	Prénom	Signature
DARRAS	Bruno	
DENOU	Valérie	
GARNIER	Nicolas	
CHUPIN	Alain	
DUCHENE	Josiane	<i>Excusée (pouvoir à Mr DARRAS.B)</i>
LEGROUX	Alain	<i>Excusé (pouvoir à Mr GOURNAY.A)</i>
GOURNAY	Alain	
LEPINE	Virginie	<i>Excusée (pouvoir à Mr GARNIER.N)</i>
BOITTIN	Lionel	
BODIN	Eugénie	
HUARD	Jean-Pierre	
GARNIER	Magalie	
FLAMENC	Jean-Marie	
SECOUÉ	Alain	<i>Excusé (pouvoir à Mr HUARD.JP)</i>

Avril 2024

Bruno
DARRAS

**ETAT RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU 19 Avril 2024**

AFFAIRES FINANCIERES

- 2024.04.D.37 – Admission en non valeur

TRAVAUX-VOIRIE-URBANISME

- 2024.04.D.38 - Rénovation salle omnisports : manifestation d'intérêt spontanée – lancement d'une procédure de publicité pour la mise à disposition d'une toiture communale
- 2024.04.D.39 - Rénovation salle omnisports : demande de subvention fonds vert
- 2024.04.D.40 - Rénovation salle omnisports : demande de subvention Agence Nationale du Sport
- 2024.04.D.41 - Rénovation salle omnisports : demande de subvention conseil départemental contrat de territoire